

Réuni le 12 mars 2020 pour délibérer, à l'appui du document « Principes et engagements Pour une Université différenciée et de haut niveau », le conseil d'administration de l'Université de Lille affirme partager l'objectif de constitution d'un Etablissement Public Expérimental dénommé « Université de Lille » au 01/01/2022 rassemblant l'ENSAP Lille, l'ESJ Lille, Centrale Lille, Sciences Po Lille et les UFR, écoles et Instituts internes de l'Université de Lille et demande à ce que s'engage le travail de rédaction des statuts et de mise au point des principes de fonctionnement précis de ce nouvel établissement, sur la base du document soumis ce jour à leur approbation.

Il assortit son assentiment général aux principes retenus pour la constitution de ce nouvel établissement de quelques remarques et points d'attention :

- o Il convient que la rédaction des statuts associe au maximum les élus et la plus large part possible de la communauté universitaire et que cette co-construction aboutisse à la définition collégiale des principes qui présideront à la construction et au fonctionnement de l'EPE.
- o La structuration de l'EPE devra garantir l'équité entre l'ensemble des entités le composant.
- o La gouvernance de l'établissement devra assurer une véritable démocratie universitaire et notamment une représentation majoritaire des élus du personnel et des usagers,
- o L'excellence devra être comprise dans toute la diversité de ses dimensions et être mise au service de tous, sans créer de système à deux vitesses.
- o L'EPE devra se fonder sur l'affirmation forte de valeurs partagées et la proposition d'actions communes pour les promouvoir.

*21 Pour*

*11 contre*

*4 abstentions*